

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 40 (1911)

Heft: 5

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS

Il est rappelé aux membres du corps enseignant que le délai pour la remise des travaux annuels expire le 15 février 1911.

Les rapports de district devront parvenir au rapporteur général, M. Grandjean, instituteur à Grattavache, avant le 25 mars.

Dépôt central du matériel scolaire.

Le corps enseignant est avisé qu'il peut se procurer par l'intermédiaire du dépôt du matériel scolaire tous les engins de gymnastique nécessaires à l'enseignement de cette branche. Il peut visiter les différents modèles qui se trouvent au dépôt ; ceux-ci leur seront adressés conformément à la circulaire transmise à tous les instituteurs aux prix fixés dans celle-ci, mais franco de port.

L'officialité étant supprimée depuis le 1^{er} janvier écoulé il est de l'intérêt des intéressés de ne pas multiplier les commandes, mais de les faire conséquentes, ceci en évitation de nombreux frais de correspondance et de port.

Il est également rappelé que toute demande de formulaires doit être accompagnée de timbres pour l'expédition, autrement ceux-ci seront expédiés en port dû.

Société de secours mutuel.

Le conseil d'administration de la Société de secours mutuel a tenu sa réunion annuelle à Fribourg, le mardi 14 février dernier. Après avoir entendu la lecture du rapport de l'exercice 1910, il a procédé au renouvellement du Comité de direction pour l'année 1911. M. Barbey, chef de service, président depuis la fondation de la Société, ayant décliné toute réélection, un nouveau membre fut introduit dans le Comité en la personne de M. Max Helfer, instituteur à Fribourg.

Le Comité de direction est actuellement constitué comme suit : M. Villard, instituteur à Fribourg, président ; M. Max Helfer, caissier ; M. Bondallaz, instituteur à Fribourg, secrétaire.

— 200 —